

Sommaire du produit – Protection pour Produits de consommation Sonos



Numéro et nom du formulaire de Contrat	EXT-REG-02D-INS Contrat de protection pour Produits de consommation
--	---

Vous avez besoin de plus de renseignements? Veuillez communiquer avec nous.

Communiquez avec l'Administrateur :	Communiquez avec l'Assureur :
Extend, Inc. support@extend.com 877-248-7707 Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (HNC)	La compagnie d'assurance Continental Casualty 66 Wellington Street West, Suite 3700 Toronto (Ontario) MK5 1J5, Canada Numéro d'assureur au registre de l'AMF : 2001182854
Communiquez avec le Détaillant/Distributeur vendeur :	Autorité des marchés financiers :
Sonos, Inc. (800) 680-2345 614 Chapala St. Santa Barbara, CA 93101	Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boulevard Laurier, 4 ^e étage Québec (Québec) G1V 5C1, Canada Québec : 418-525-0337 Montréal : 514-395-0337 Sans frais : 877-525-0337 Télécopieur : 418-525-9512 Site Web : www.lautorite.qc.ca

Bienvenue!

Quel est l'objet du présent Sommaire du produit?
L'objet du présent Sommaire du produit est de Vous aider à décider si le contrat de protection pour meuble Extend (le « Contrat ») répond à Vos besoins. Le présent document ne constitue pas le Contrat . Les renseignements contenus dans le présent Sommaire du produit ne sont pas exhaustifs. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez Vous reporter au Contrat en consultant le site suivant : www.cnacanada.ca/web/guest/cnacanada/sp-fr/sonos .

Admissibilité
Pour être admissible à la garantie du Contrat , celui-ci doit être acheté au moment de l'achat du Produit assuré auprès du Détaillant/Distributeur vendeur , sinon la garantie n'est pas offerte. La garantie prévue par le Contrat est destinée à Votre usage personnel intérieur du Produit assuré dans Votre résidence au Canada. Le Contrat ne peut faire l'objet d'un transfert.

Termes que vous devriez connaître
Les mots ou expressions en caractères gras dans le présent Sommaire du produit sont définis dans le Contrat . Veuillez Vous reporter au Contrat pour savoir comment les définitions s'appliquent à Vous .

Le **Contrat** est facultatif. Certaines conditions s'appliquent, tel qu'il est énoncé dans le **Contrat**.

Résumé des conditions principales
Garantie : Si le Contrat a été souscrit pour le ou les Produits assurés ci-dessous auprès du même Détaillant/Distributeur vendeur , le Contrat d'Extend prévoit les garanties suivantes :
Produits de consommation :

- Le présent **Contrat** couvre les défaillances en raison d'un défaut visant les matériaux ou la main-d'œuvre qui se produisent pendant l'utilisation ou l'usure normale dans un cadre résidentiel pendant la **Durée de la Garantie**. Le présent **Contrat** couvre également les défaillances opérationnelles résultant d'une surtension de courant. Le présent **Contrat** ne couvre pas les réclamations qui sont couvertes aux termes de **Votre** garantie du fabricant, de la garantie du **Détaillant/Distributeur vendeur**, d'un plan d'entretien ou d'un contrat d'assurance que **Vous** pouvez avoir pour le **Produit assuré**. Les défaillances causées par des situations préexistantes ne sont pas couvertes aux termes du présent **Contrat**.
- GARANTIE ÉTENDUE, Si **Vous** avez acheté une garantie étendue, le **Type de Garantie** étendue figurera sur **Votre Confirmation d'achat**, tel qu'il est indiqué ci-après :
 - DAM : Votre Produit assuré** est protégé contre les **DAM** pendant la **Durée de la Garantie**. Pour faire appel à cette garantie, il faut une explication quant à l'endroit et au moment de la survenance de l'accident ainsi qu'une description détaillée de l'événement réellement survenu. Toute omission de fournir de tels renseignements peut entraîner le refus de la réclamation.

Primes fixes :

Sonos	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
	Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime
0 \$- 24.99 \$	2.99 \$	0.27 \$	4.99 \$	0.45 \$	6.99 \$	0.63 \$
25 \$-49.99 \$	7.99 \$	0.72 \$	15.99 \$	1.44 \$	22.99 \$	2.07 \$
50 \$-99.99 \$	15.99 \$	1.44 \$	22.99 \$	2.07 \$	38.99 \$	3.51 \$
100 \$-149.99 \$	22.99 \$	2.07 \$	38.99 \$	3.51 \$	54.99 \$	4.95 \$
150 \$-199.99 \$	22.99 \$	2.07 \$	46.99 \$	4.23 \$	61.99 \$	5.58 \$
200 \$-249.99 \$	30.99 \$	2.79 \$	54.99 \$	4.95 \$	77.99 \$	7.02 \$
250 \$-299.99 \$	38.99 \$	3.51 \$	61.99 \$	5.58 \$	93.99 \$	8.46 \$
300 \$-349.99 \$	38.99 \$	3.51 \$	69.99 \$	6.30 \$	100.99 \$	9.09 \$
350 \$-399.99 \$	46.99 \$	4.23 \$	77.99 \$	7.02 \$	116.99 \$	10.53 \$
400 \$-449.99 \$	54.99 \$	4.95 \$	93.99 \$	8.46 \$	132.99 \$	11.97 \$
450 \$-499.99 \$	54.99 \$	4.95 \$	100.99 \$	9.09 \$	139.99 \$	12.60 \$
500 \$-549.99 \$	61.99 \$	5.58 \$	108.99 \$	9.81 \$	155.99 \$	14.04 \$
550 \$-599.99 \$	61.99 \$	5.58 \$	116.99 \$	10.53 \$	163.99 \$	14.76 \$
600 \$-649.99 \$	69.99 \$	6.30 \$	116.99 \$	10.53 \$	171.99 \$	15.48 \$
650 \$-699.99 \$	69.99 \$	6.30 \$	116.99 \$	10.53 \$	171.99 \$	15.48 \$
700 \$-749.99 \$	69.99 \$	6.30 \$	124.99 \$	11.25 \$	178.99 \$	16.11 \$
750 \$-999.99 \$	69.99 \$	6.30 \$	124.99 \$	11.25 \$	178.99 \$	16.11 \$
1 000 \$- 1 499.99 \$	77.99 \$	7.02 \$	132.99 \$	11.97 \$	194.99 \$	17.55 \$
1 500 \$- 1 999.99 \$	100.99 \$	9.09 \$	178.99 \$	16.11 \$	256.99 \$	23.13 \$
2 000 \$- 2 499.99 \$	132.99 \$	11.97 \$	225.99 \$	20.34 \$	327.99 \$	29.52 \$
2 500 \$- 2 999.99 \$	155.99 \$	14.04 \$	272.99 \$	24.57 \$	389.99 \$	35.10 \$

Durées de la Garantie :

La période pendant laquelle **Votre Produit assuré** est garanti par le présent **Contrat** qui commence à la dernière des dates suivantes à survenir entre (i) la date de livraison de **Votre Produit assuré** (la première date de livraison si les articles individuels du **Produit assuré** sont expédiés séparément); (ii) la date d'achat de **Votre Contrat** (tel qu'il est indiqué sur **Votre Confirmation d'achat**); et (iii) la date suivant la fin de toute **Période d'attente**, et se termine après la **Durée du Contrat**. Par exemple, un **Contrat** de cinq ans qui commence le 1/10/2023 se terminera le 1/9/2028.

Survenance d'un sinistre assuré et comment présenter une réclamation

- Vous** devez suivre toutes les procédures énoncées ci-dessous pour être admissible au service au titre du présent **Contrat**. **Votre** défaillance à **Vous** conformer entraînera le rejet de **Votre** réclamation.

<ul style="list-style-type: none"> • Nous déterminons l'admissibilité à la garantie de Votre Produit assuré en fonction du présent Contrat, des renseignements que Vous Nous fournissez lorsque Vous présentez Votre réclamation et, dans certains cas, des constatations d'un technicien autorisé lors d'une visite de service que Nous organisons. De même, si un technicien autorisé constate que la nature de la défaillance ou du dommage est différente de celle que Vous Nous avez signalée, Votre réclamation pourrait ne pas être prise en charge au titre du présent Contrat. • Veuillez communiquer avec l'Administrateur dès que possible après que survient la défaillance pour obtenir des renseignements sur la façon d'obtenir un service ou un remplacement. Pour ce faire, allez en ligne à l'adresse https://customers.extend.com/claims ou composez le numéro sans frais 877 248 7707 d pendant les heures normales de bureau. • Advenant une réclamation, ne retournez pas le Produit assuré au Détaillant/Distributeur vendeur et n'obtenez pas de service non autorisé sans en avoir reçu l'instruction de l'Administrateur, car le présent Contrat ne couvrira pas les dommages ou les défaillances découlant d'un service non autorisé, sauf comme il est précisé à l'alinéa 7.1.2. du Contrat.
<p>Compte tenu du Produit assuré et des circonstances de la défaillance ou des dommages, à Notre gré, Nous ferons l'une des choses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réparer Votre Produit assuré (il peut s'agir d'une réparation sur place, par envoi par la poste ou par un service de réparation local, selon ce que Nous décidons à Notre gré) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les réparations, sauf les réparations d'urgence décrites ci-après, doivent être autorisées par l'Administrateur avant que le travail ne soit fait, sinon Votre réclamation pourrait être refusée. Si Vous refusez les services après que Nous Vous avons envoyé le réparateur à Votre emplacement, les frais de déplacement du réparateur Vous seront facturés. ○ En cas de situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture normales et si Vous ne pouvez pas Nous rejoindre, Vous pouvez aller de l'avant avec les réparations. Si elles sont couvertes aux termes des modalités du présent Contrat, Nous Vous rembourserons Vous ou le fournisseur de services conformément aux stipulations du présent Contrat, jusqu'à concurrence de la Limite de garantie. Vous devez soumettre tous les reçus et documents dans les 48 heures de la situation d'urgence. ○ S'il y a lieu, Nous Vous recommandons de sauvegarder toutes les données se trouvant sur Votre Produit assuré avant d'obtenir un service, puisque la réparation de Votre Produit pourrait entraîner la suppression de données. ○ VOUS ÊTES RESPONSABLE DES FRAIS DE SERVICE, FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE DÉPANNAGE, FRAIS D'INSPECTION OU FRAIS DE DEVIS POUR LES RÉPARATIONS NON COUVERTES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT. • Remplacer Votre Produit assuré (par un produit de type, de qualité et de fonctionnalité équivalents) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si Votre Produit assuré ou une pièce ne peut pas être réparé, Nous le remplacerons par une unité ou une pièce neuve ou remise à neuf dont la qualité est identique ou semblable, jusqu'à concurrence de la Limite de garantie. Si le Produit assuré est composé de plus d'un article vendu sous une seule UGS, Nous remplacerons uniquement l'article endommagé. Le produit de remplacement peut correspondre à une version future ou actuelle de Votre Produit assuré ou pièce initial. S'il n'est pas raisonnablement possible de faire un remplacement, Vous obtiendrez le paiement d'un règlement, tel qu'il est précisé au paragraphe 7.3. du Contrat. • Offrir un crédit financier ou un règlement sous la forme d'un chèque, d'un crédit magasin ou d'une carte-cadeau en fonction du Prix d'achat initial et correspondant au plus à la Limite de garantie. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le montant du règlement correspondra au Prix d'achat, déduction faite de tous les frais de réclamations, qui ne doit pas être supérieur à la Limite de garantie. Il doit être donné effet à Votre règlement dans un délai raisonnable, ne dépassant pas quatre-vingt-dix (90) jours après que Nous Vous avons notifié Votre règlement. Votre acceptation d'un règlement mettra fin à la garantie et à toutes Nos obligations aux termes du présent Contrat pour Votre Produit assuré.

<p>Quelles sont les conséquences d'une fausse déclaration ou d'une omission de divulgation?</p> <p>Toute fausse déclaration, déclaration inexacte ou omission de divulgation des faits pertinents qui est susceptible d'influer de manière importante sur notre appréciation du risque, sur la décision de l'accepter ou sur la prime à payer peut entraîner l'annulation du Contrat, le déni de couverture, le refus des prestations ou leur réduction. Si Vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'Administrateur.</p>
--

<p>Ce qui n'est pas assuré</p> <p>Ce qui suit n'est pas assuré par Votre Contrat à moins d'être expressément prévu à l'article 4, « Ce qui est assuré » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TOUTES LES CATÉGORIES DE PRODUITS <ul style="list-style-type: none"> ○ produits qui n'étaient pas initialement assurés par un fabricant ou un Détaillant/Distributeur vendeur ou dont la garantie d'origine limitée aux pièces ou à la main-d'œuvre est inférieure à trente (30) jours, à moins qu'une Période d'attente n'ait été appliquée. ○ dommages accidentels, à moins que l'assurance contre les DAM n'ait été offerte, souscrite et indiquée sur Votre Confirmation d'achat comme étant souscrite. ○ dommages ou défaillances qui sont ou devraient être couverts par la garantie d'un fabricant ou d'un Détaillant/Distributeur vendeur, un contrat d'assurance ou une autre entente conférant les mêmes avantages, ou à la suite d'un rappel, quelle que soit la capacité du fabricant ou du Détaillant/Distributeur vendeur de payer de telles réparations.

- dommages, coûts ou problèmes liés à une installation ou à nouvelle installation du **Produit assuré** qui était sur mesure ou inadéquate.
- toutes les situations préexistantes qui se produisent avant la **Durée de la Garantie** et qui causent la défaillance mécanique ou électrique du **Produit assuré** et/ou de tout produit vendu usagé, si la garantie usagée n'est pas souscrite ou « tel quel », y compris, notamment, les articles en montre, les modèles de démonstration, les articles d'occasion, les articles de location, etc.
- pièces devant être remplacées ou réparées en raison de l'usure normale ou ordinaire, à moins qu'elles ne soient liées à une défaillance et les articles normalement conçus pour être remplacés périodiquement pendant la durée de vie du **Produit assuré**, y compris, notamment, les batteries, les ampoules, les ampoules de projection, etc.
- dommages découlant d'un usage anormal, d'un usage abusif, d'un mauvais usage, de l'usage incorrect, de la négligence, du mauvais fonctionnement, de l'altération du **Produit assuré**, de l'introduction d'objets étrangers dans le **Produit assuré**, de modifications ou d'altérations non autorisées d'un **Produit assuré**, y compris l'altération des numéros de série.
- dommages ou défaillance causés par **Votre** non-respect des instructions du fabricant relatives à l'exploitation, à la garde, à l'entreposage, au nettoyage, à la vérification périodique ou à l'entretien préventif du **Produit assuré**.
- causes externes de quelque type que ce soit, y compris les démarches de tiers, l'incendie, le vol, les insectes, les animaux, l'exposition aux conditions météorologiques, les vents violents, le sable, la saleté, la grêle, un tremblement de terre, une inondation, de l'eau, des cas de force majeure ou les pertes indirectes de quelque nature que ce soit.
- pertes ou dommages causés par un crime, une invasion, une rébellion, une émeute, une grève, un conflit de travail, un lockout ou un mouvement populaire.
- un vol, une disparition mystérieuse, un égarement ou une conduite téméraire, abusive, volontaire ou intentionnelle liés à la manipulation et à l'utilisation du **Produit assuré**.
- perte ou blessure subie par une personne, ou perte ou dommage à d'autres biens ou tous dommages accessoires, éventuels ou spéciaux, ou toute perte directe ou indirecte et tous dommages indirects, notamment les pertes encourues en raison de tout retard dans la prestation de services aux termes du présent **Contrat**, ou résultant d'une perte d'usage, annulant la garantie du fabricant ou la garantie du **Détaillant/Distributeur vendeur**.
- tout produit acheté ou utilisé à tout moment à des fins commerciales ou dans le cadre d'une location.
- service ou remplacement à l'extérieur du Canada, à moins qu'il ne soit couvert aux termes du paragraphe 7.4. du **Contrat**.
- pièces non fonctionnelles, défectueuses, externes ou esthétiques, notamment les embellissements décoratifs, les pièces en plastique, les boutons de porte, les rouleaux, les paniers, le verre, les boîtiers, l'isolation, les canalisations, les poignées, les étagères.
- dommages superficiels, y compris, notamment, les rayures, les égratignures, l'écaillage et les bosses.
- réparations et/ou pièces non autorisées et dommages causés par des réparateurs non autorisés, accessoires inappropriés, problèmes découlant de réparations inadéquates, dommages pendant le transport.
- accessoires achetés séparément qui sont utilisés avec un **Produit assuré**.
- bruits, grincements ou service alors qu'aucun problème ne peut être décelé.
- programmes d'application, logiciels d'exploitation, autres logiciels, pertes de données ou restauration de programmes.
- toute expansion des capacités en ce qui concerne les gammes des canaux ou des fréquences du **Produit assuré**, ajustements de circuits nécessaires pour capter une station, services ou ajustements en raison de changements dans l'approvisionnement en eau ou en électricité provenant de l'extérieur, connecteurs et connexions d'eau et d'électricité, réception ou signal normal.
- réparation ou remplacement de composantes informatiques mises à niveau, lorsque la réparation ou le remplacement s'impose en raison d'une incompatibilité des pièces.
- pannes qui ne sont pas déclarées pendant la **Durée du Contrat**.
- surchauffe causée par la vermine, blocage des ventilateurs.
- tout support de données endommagé par des pièces défaillantes.
- altération d'un programme, de données ou de renseignements de configuration se trouvant sur des disques durs et des périphériques de stockage amovibles internes ou externes en raison de la défaillance ou de l'endommagement d'une pièce opérationnelle ou du fait de réparations ou de remplacements effectués aux termes du présent **Contrat**, et dommages causés par des cartouches d'encre rechargées et des cartouches de toner et d'encre, des câbles.

Renseignements supplémentaires importants

Annulation :

Vous pouvez annuler le présent **Contrat** pour quelque raison que ce soit et à tout moment en communiquant avec l'**Administrateur** au 877 248 7707 ou en lui expédiant un courriel à l'adresse support@extend.com. Si **Vous** annulez avant le début de la **Durée de la Garantie** et qu'aucune réclamation n'a été présentée aux termes du **Contrat**, **Vous** recevrez un remboursement intégral de la **Prime**. Pour toute autre demande d'annulation, **Vous** recevrez un remboursement proportionnel (en fonction de la **Durée de la Garantie** écoulée) de la **Prime**, déduction faite des réclamations payées au titre du présent **Contrat**, et de frais administratifs ne devant pas dépasser les coûts du **Contrat** ou 50 \$, selon le moindre des deux. Pour de plus amples détails, veuillez **Vous** reporter à l'article 8, « Annulation » du **Contrat** en consultant le site suivant : www.cnacanada.ca/web/guest/cna/sp/sonos.

Confidentialité :

Vous pouvez consulter la politique de confidentialité de l'**Assureur** pour comprendre comment **Nous** recueillons et utilisons **Vos** renseignements personnels. **Vous** pouvez demander d'examiner **Vos** renseignements personnels figurant dans **Votre** dossier ou demander de les corriger en écrivant à l'adresse suivante : Le responsable de la protection de la vie privée, La compagnie d'assurance Continental Casualty, 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5, Canada. Pour de plus amples renseignements sur la protection de la vie privée chez CNA, veuillez consulter le site suivant : www.cnacanada.ca.

Que se passe-t-il en cas de désaccord avec une décision ou en cas de différend?

Nous sommes là pour **Vous** aider. Veuillez communiquer avec **Nous** pour obtenir du soutien.

Vous devez respecter le délai de trois (3) ans imposé par la loi si **Vous** souhaitez intenter une poursuite ou engager toute autre procédure contre l'**Assureur**. **Vous** pouvez interjeter appel de la décision de l'**Assureur** si **Vous** n'êtes pas d'accord avec le dénouement. **Vous** disposez d'un délai de soixante (60) jours à compter de la date à laquelle l'**Assureur** rejette **Votre** réclamation pour faire appel de la décision. **Votre** appel doit être fait par écrit à l'**Assureur** ou à l'**Administrateur** à l'adresse ci-après. **Vous** recevrez une réponse écrite dans les trente (30) jours suivant la réception de **Votre** demande d'appel. **Vous** pouvez également consulter l'Autorité des marchés financiers ou **Votre** propre conseiller juridique.

PLAINTES auprès de l'Assureur et processus de résolution des plaintes

Pour déposer une plainte et accéder à la Politique de l'**Assureur** en matière de traitement des plaintes, veuillez consulter le site suivant : www.cnacanada.ca/complaints.